

L'abonnement Pommes Poires 2018/2019 vous permet de venir retirer un panier, ou un demi-panier de

L'abonnement est directement géré sur le site internet de l'association. Vous trouverez ci-dessous l'ense

Abonnement Pommes Poires 2018/2019

Inscription : En cours

Durée : 5 mois 1/2 (Octobre - Mars)

Livraison : Chalet Larousse le mardi de 18h30 à 20h30

Dates : 2/10 ; 16/10 ; 30/10 ; 13/11 ; 27/11 ; 11/12 ; 8/01 ; 22/01 ; 5/02 ; 19/02 ; 5/03 ; (19/03)

Prix :

15 € pour un panier de 5 kgs de pommes-poire (3,5 kg pommes + 1,5 kg poires)

7,50 € pour un panier de 2,5 kgs de pommes-poire (1,75 kgs pommes + 0,75 kg poires)

7,40 € pour un panier de 2 kgs de poires uniquement

Principe :

- Engagement sur 5 mois 1/2, d'octobre à mi-mars, soit la durée de la « campagne » des pommes et des poires.

- Environ deux livraisons de fruits par mois (soit en général une livraison toutes les deux semaines et au total 11 distributions + 1 en cas de surplus de récolte.)

Trois formules d'abonnements possibles : (retour aux prix de la campagne 2016/2017)

1. Grand panier : 5 kg de fruits (3,5 kg de pommes + 1,5 kg de poires) = 15 €
2. Petit panier : 2,5 kg de fruits (1,75 kg de pommes + 750 gr de poires) = 7,75 €
3. Panier de poires seules : 2 kg de poires = 7,40 €

Les pommes et les poires proposées varient au fil des semaines. 11 variétés de pommes et 4 variétés de poires sont cultivées sur l'exploitation. Les fruits proposés par [la Maison Gaillard](#) sont bios.

Lieu et horaire de distribution :

Le mardi soir de 18h30 à 20h30 au Chalet Larousse, 26 avenue Pierre Larousse (voir la [carte](#)).
L'agriculteur effectuera simplement un dépôt des fruits mais ne sera pas présent pendant la distribution.

Les lieux, dates et horaires peuvent changer pour des raisons d'organisation. Dans ce cas, si le changement pose un problème de force majeure à l'adhérent, celui-ci peut être remboursé.

Calendrier des distributions :

- Octobre : 2, 16 et 30
- Novembre : 13 et 27
- Décembre : 11
- Janvier : 8 et 22
- Février : 5 et 19
- Mars : 5 et 19

Modalités de paiement :

Le paiement s'effectue par **chèques** à l'ordre du producteur, soit « **Maison Gaillard** ».

Il faut faire au moins 3 chèques :

- un pour les 8 premières distributions (octobre à janvier)
- un deuxième pour les 3 distributions de février et début mars
- un troisième pour la dernière distribution (pour gérer un éventuel surplus de récolte.)

Remarque : pas d'agrafe pour les chèques et contrats.

Contrat d'abonnement :

La demande d'abonnement est soumise à la signature d'un contrat.
Ce contrat est disponible en téléchargement ci-dessous.



[télécharger le contrat pommes/poires](#)

Lors de la 1^e distribution de pommes-poires, la maison Gaillard propose du jus de poire et de la gelée de pommes. Contrat-bon de commande disponible ci-dessous, à remettre au plus tard à la distribution du mardi 25/09.



[télécharger le contrat jus de poire / gelée de pomme](#)

Modalité pratique d'abonnement :

Gestion des abonnements :

Stéphanie CALVEZ 06 63 71 94 07 stephcal@yahoo.fr

Pour vous abonner, vous devez être adhérent pour l'année 2018. Pour adhérer à l'association reportez-vous à notre rubrique [Adhérer au Miam](#) .

Lorsque vous êtes connecté sous le site avec le même identifiant que pour l'adhésion, vous avez la possibilité de demander à être abonné pour 2018 sur votre fiche. Il vous suffit de cliquer sur la croix verte de la distribution de votre choix.

Il vous faut ensuite indiquer le nombre de panier ainsi que la taille des paniers pour lesquels vous souhaitez être abonné. Vous recevrez ensuite un mail avec un lien vous permettant de confirmer cette demande d'adhésion.

Vous devez ensuite envoyer :

- un exemplaire du contrat d'abonnement rempli et signé.
- les chèques correspondant à votre abonnement. Les chèques doivent être remplis

signés et libellés correctement **à l'ordre du producteur.**

Ces éléments peuvent être :

- laissés dans une enveloppe adressée à Stéphanie sur le lieu de distribution.

Vous devez prendre soin de nous communiquer votre nom d'adhérent avec votre abonnement. C'est la seule solution pour nous d'être sûr de vous retrouver.

Le chèque d'adhésion peut être joint simplement à l'abonnement.